



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL – CHAMPIONNAT JEUNES CHEVAUX - 2023

1 GENERALITES

1.1 Le GEPL organise un Championnat régional, réservé aux jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans, comprenant 5 manches qualificatives et une finale.

1.2 Le calendrier de ces concours est le suivant :

Qualificatives GEPL

- 21/04/2023 : Marchin
- 05/05/2023 : Les Waleffes
- 26/05/2023 : Le Jonckeu
- 09/06/2023 : Welequi
- 30/06/2023 : Flémalle

Finale GEPL

- 14/07/2023 : Welequi

1.3 Le programme de ces concours est le suivant :

- épreuve 1 : 4 ans tardifs
- épreuve 2 : 4 ans (+ 5 ans tardifs)
- épreuve 3 : 5 ans (+ 6 ans tardifs)
- épreuve 4 : 6 ans (+ 7 ans tardifs)

1.4 Les hauteurs de ces épreuves sont progressives au fur et à mesure des manches :

	<u>Qualificatives GEPL</u>	<u>Finale GEPL</u>
- Pour les 4 ans tardifs :	de 70 cm à 90 cm	-
- Pour les 4 ans : (+ 5 ans tardifs)	de 80 cm à 100 cm	100/105 cm
- Pour les 5 ans : (+ 6 ans tardifs)	de 90 cm à 110 cm	110/115 cm
- Pour les 6 ans : (+ 7 ans tardifs)	de 100 cm à 120 cm	120/125 cm

1.5 Ces épreuves peuvent être juxtantes, à condition de respecter la catégorie d'âge.

2 PARTICIPANTS

2.1 Montures

2.1.1 Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont ouvertes aux jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans sans origine constatée ; une copie complète de leur carnet d'identification doit être fournie à la 1ère inscription.



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

- 2.1.2** Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont aussi ouvertes aux 4 ans tardifs, aux 5 ans tardifs (avec les 4 ans), aux 6 ans tardifs (avec les 5 ans) et aux 7 ans tardifs (avec les 6 ans) ; une copie complète des papiers du studbook doit être fournie à la 1ère inscription.
- 2.1.3** L'accès au Championnat GEPL (manches + finale) est réservé aux jeunes chevaux (NON tardifs) de 4, 5 et 6 ans munis d'une micro-puce, immatriculés auprès de la FRBSE et inscrits à la naissance dans un studbook. Une copie complète des papiers du studbook doit être fournie à la 1ère inscription.
- 2.1.4** Des contrôles puces et vaccinations seront effectués en entrée de paddock.
- 2.1.5** Le harnachement des jeunes chevaux doit être conforme au règlement national FRBSE et au règlement FEI.
- 2.2** **Cavaliers**
- 2.2.1** Les manches qualificatives (sans accès en finale) sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence J03 à J16.
- 2.2.2** L'accès au Championnat GEPL (manches + finale) est réservé aux cavaliers détenteurs d'une licence J03 à J16 de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.
- 2.2.3** En cas de qualification pour le Championnat de Belgique des jeunes chevaux de 5 et 6 ans, leur cavalier devra avoir une licence de cercle GEPL et de choix GEPL du niveau défini par le règlement national des Jeunes Chevaux.
- 2.2.4** Le nombre de montures par cavalier par épreuve est illimité.

3 **EPREUVES**

3.1 **Qualificatives**

BA sans chrono sans barrage (238.1.1), avec un long TA
Ou BA 2 manches sans chrono et sans barrage (273.3.2)
(NB : vitesse = 325 m/min)
Min 10 obstacles, Max 12 obstacles – élimination à la 3^{ème} désobéissance
Combinaisons autorisées (en 4 ans, oser – vert 2 foulées)

3.2 **Finales**

4 ans = 238.1.1 (Bar A sans chrono avec barrage sans chrono)
5 et 6 ans = 238.2.2 (Bar A + BAC)

3.3 **Inscriptions**

Inscription par parcours pour toutes les épreuves :
online = 12€ / offline = 14€ / sur place +5€



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

4 PARTICIPATION ET ATTRIBUTION DES POINTS

- 4.1 Les points sont attribués à la monture, pour autant qu'elle soit montée par un cavalier détenteur d'une licence de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.
- 4.2 Minimum 2 manches obligatoires pour accéder au Championnat ; les 3 meilleurs résultats sont pris en compte.
- 4.3 Les points sont attribués de la façon suivante :
- | <u>Parcours pour les 4, 5 et 6 ans</u> | <u>Barrage des 4, 5 et 6 ans (en finale)</u> |
|--|--|
| Sans pénalité = 61 pts | Sans pénalité = + 20 pts |
| De 1 à 3 pts = 51 pts | De 1 à 4 pts = + 10 pts |
| 4 pts = 41 pts | 5 pts et + = + 0 pt |
| De 5 à 7 pts = 31 pts | |
| 8 pts = 21 pts | |
| + de 8 pts = 11 pts | |
| El ou Ab = 1 pt | |

5 CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT GEPL

- 5.1 Par catégorie d'âge, est déclaré Championne GEPL la monture qui, par addition des points de ses 2 meilleures manches et de la finale, a obtenu le plus grand nombre de points.
En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de manches qualificatives pour déterminer le vainqueur ; en cas de nouvelle égalité, la Wild Card GEPL sera attribuée par tirage au sort.
- 5.2 Par catégorie d'âge, les trois premiers 4 ans, les deux premiers 5 ans et le Champion des 6 ans GEPL recevront une Wild Card leur donnant un accès direct au Championnat de Belgique des Jeunes Chevaux ; ils devront y être inscrits par leur personne responsable dans les délais et selon les modalités prévues par le règlement national.
- 5.3 Le secrétariat du GEPL confirmera le nom des montures (et de leurs cavaliers) ainsi qualifiées dans chacune des catégories d'âge auprès du secrétariat de la LEWB.

6 PRIX

- 6.1 En fin de saison, les Champions GEPL des 4 ans, des 5 ans et des 6 ans seront mis à l'honneur lors de la soirée de gala du GEPL.
- 6.2 Ils y recevront un prix couvrant au minimum le montant de leur inscription en finale du Championnat de Belgique.

Les chevaux classés 2èmes et 3èmes de leurs catégories respectives y seront également récompensés.
En cas d'égalité, il sera tenu compte du plus grand nombre de manches qualificatives pour déterminer les trois premiers de leur catégorie.